



C.R. DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CLUB DE BRIDGE DES COPAINS
Vendredi 1^{er} avril 2022

Présents : tous les membres à l'exception de Joël MIMIN excusé et représenté (pouvoir à Christian ZIMMERMANN)

Invités : Nelly LEHEUTRE, Michel HIMA

Le président du C.A. a accueilli les invités et les administrateurs.

Nelly et Michel ont travaillé la question de notre intégration à l'Amicale Jamin et leurs interventions seront écoutées avec profit par le C.A. Elles porteront sur l'identité et l'autonomie de notre Club de Bridge.

Le C.A. approuve à l'unanimité le C.R. du C.A. du 8 mars 2022 où il était fait le point sur le lieu de l'activité du C.B.C. Grand Reims.

Le Président donne la parole aux invités.

Nelly s'exprime la première. Avant toute chose, elle souhaite savoir si nous sommes mis en congé de la salle saint Benoît. Il s'en suit une série d'explications dont résumé ci-dessous.

Nous ne sommes pas mis en congé de la salle Saint Benoît mais restons et resterons des occupants sans titre, révocables à tout moment en fonction des besoins de l'Association Diocésaine de Reims. Notamment l'Archevêque ne veut pas dissocier la salle de l'église et même s'il considère notre occupation avec bienveillance, il ne nous donnera aucune visibilité en termes de durée.

Dans ce contexte et conformément à la décision du C.A. du 8 mars dernier, nous avons rencontré les responsables de l'Amicale Jamin pour évoquer notre intégration au sein de cette association plus que centenaire.

Marie-Claude demande si nous avons des nouvelles, suite au Comité Directeur de l'Amicale Jamin le lundi 28 mars. La réponse est NON¹.

Que s'est-il dit le 28 mars lors de la réunion des 4 membres de notre bureau avec les 4 membres de leur bureau ? Cette réunion s'est tenue en amont du Comité Directeur qui a suivi notre départ.

Nous deviendrons une section de l'Amicale sans autonomie financière (l'ensemble des recettes sera encaissé par l'Amicale qui assumera l'ensemble de nos dépenses, préservant notre vie festive et conviviale). Cet aspect est non négociable.

Le droit de table a fait l'objet d'échanges fournis, tant le 28 mars (hostilité déclarée de la Présidente, intérêt affiché du Trésorier), que lors de notre réunion de ce vendredi.

Avec pertinence, Thierry a relevé qu'il fallait le maintenir : « la gratuité n'est jamais une bonne idée ». L'Amicale serait prête en effet à accepter l'encaissement du droit de table que nous souhaitons conserver puisqu'il contribue largement au financement de nos festivités. Notre trésorier assurera le lien avec le Trésorier de l'Amicale dans une totale transparence. Les responsables de l'Amicale Jamin ont assuré qu'ils paieraient les factures que nous présenterons, dans le cadre du jeu de bridge et de la convivialité inhérente à notre Bridge des Copains (sorties, restaurants, pots).

¹ Un échange téléphonique avec Huguette Vasseur le samedi 2 avril confirme que le Comité Directeur de l'Amicale Jamin a validé notre arrivée à compter du 1^{er} septembre prochain (vote à l'unanimité). Concernant le droit de table versé à l'Amicale, il a été validé à l'unanimité moins une abstention. Madame Vasseur m'a indiqué qu'elle n'y était pas favorable à titre personnel.

Par ailleurs, je lui ai indiqué que nous pouvions avoir de la disponibilité pour aider à aménager les locaux avant notre arrivée.

Marie Noëlle a attiré notre attention sur la nécessité d'obtenir par écrit les engagements de paiement de nos dépenses. Cela ne semble pas envisageable et il nous faut certainement faire confiance comme ils vont nous faire confiance dans le dépôt de nos recettes.

Il est noté au passage, et cela n'est pas gênant que Président et Trésorier de l'Amicale seront membres de droit de notre section bridge comme ils sont membres de droit de l'ensemble des nombreuses sections de l'Amicale.

Nous sommes tombés en accord avec les responsables de l'Amicale pour que « Club de Bridge des Copains du Grand Reims » devienne au sein de l'Amicale : « Bridge des Copains – Amicale Jamin ».

Il a été largement question de l'avenir de notre association actuelle dans ce contexte puisque nous devenons une section de l'Amicale Jamin.

Doit-on dissoudre l'association ? Certainement pas puisque l'Amicale nous a indiqué clairement qu'elle ne revendiquait pas nos réserves déposées en banque. Il faut préserver celles-ci et maintenir notre association « active ».

Le maintien d'une association « active » passe-t-il par une modification de ses statuts pour les mettre en conformité avec ceux de l'Amicale Jamin ? C'était l'idée du Président qui s'est rangé à l'idée proposée par Bernard et les administrateurs du C.B.C. Grand Reims de ne rien changer à nos statuts et de maintenir l'existence de l'association, en dehors des locaux de l'Amicale, sans recette ni dépense puisque l'ensemble des flux de trésorerie de l'activité Bridge et festif passera désormais par l'Amicale Jamin².

Le maintien de l'Association C.B.C. Grand Reims est essentiel pour garantir aux membres la vérification de la saine gestion des ressources cumulées au fil des bientôt 35 années d'existence de notre Association. Ces ressources cumulées pourront toujours être mobilisées dans l'avenir si le C.A. avait l'opportunité de déplacer l'activité vers un lieu davantage pratique.

Nous proposerons un aménagement du Règlement Intérieur, fixant le lieu de l'activité.

Le débat a été riche autour de la notion de « déménagement ». Nelly exprime son désaccord avec ce terme. Bernard contribue à dédramatiser le débat en le ramenant justement au changement de lieu de l'activité. Ce n'est pas l'association qui déménage (de fait son siège social n'est pas à la salle saint Benoît et ne sera pas demain à l'Amicale Jamin), mais bien le lieu de l'exercice de l'activité.³

Le débat a porté également sur la présentation des conclusions du C.A. du vendredi 1^{er} avril aux membres du Club des Copains. Il a été évoqué une Assemblée Générale au cours de laquelle le choix du C.A. serait expliqué aux membres du C.B.C. Grand Reims. Ce choix ne sera pas soumis au vote, le C.A. agissant en bon père de famille, dans l'intérêt du club.

Michel a abondé dans ce sens relevant que le C.A. prenait les décisions, d'autant plus qu'il n'y aura pas de modification des statuts du C.B.C.

Nous procéderons en deux temps. Une annonce prochaine de la décision ferme et définitive concernant le déplacement du lieu de l'activité, suivi au moment du pique-nique annuel d'un temps de réponse aux questions que nos copines et copains joueurs de bridge nous poseront.

Nous avons également évoqué les conséquences inévitables du déplacement du lieu de l'activité sur les effectifs du C.B.C. Il y aura nécessairement des conséquences. Il y en a eu quand nous sommes partis à la Maison du Bridge, de même qu'en arrivant à la salle Saint Benoît. L'important est de bénéficier d'un toit stable dans la durée : c'est un avantage primordial.

² Le maintien d'une structure associative C.B.C. Grand Reims active implique que tous nos joueurs en soient les adhérents. Il peut donc bien y avoir une A.G. annuelle. Il n'est pas question d'une association réduite à un président et un trésorier.

³ Le siège social était à Cormontreuil chez la présidente de l'époque. Il a été déménagé aux Mesneux puis à Thil chez nos amis Maillard, puis à Reims chez le Président sur la suggestion du Maire de Reims.

Le problème du stationnement a été largement évoqué. Il devra nécessairement s'effectuer sur la voie publique dans une zone sans péage. C'est un handicap réel. Les vélos pourront trouver place à l'intérieur des locaux, charge à chacun de mettre sa bicyclette en sécurité.

Quid de la cafétéria dans ce contexte ? Marie-Claude suggère la gratuité pour thé, café, chocolat en supprimant eau, bière et jus de fruit. Les membres présents se rangent à cette idée.⁴

Concernant les clés : Il nous a été indiqué que nous disposerions de 2 clés (ce qui nous semble insuffisant : nous essaierons d'en avoir 2 pour l'école et 2 pour les tournois si c'est possible). Ce sont des clés non reproductibles. En parlant de clé, nous avons évoqué également les armoires qui nous seront allouées (2 grandes). La caractéristique plutôt sympathique de l'Amicale est que les armoires ne sont pas fermées à clé, nulle part.

Chacun ayant pu s'exprimer à son tour, le Président a rappelé qu'il souhaitait un vote à bulletin secret pour cette décision importante. L'ensemble des administrateurs présents a préféré un vote à main levée et le Président s'est rangé à cette demande, prenant le temps de lire le message que Joël avait préparé pour justifier son vote favorable à l'intégration au sein de l'Amicale Jamin.

Le vote a eu lieu et la décision a été prise à l'unanimité de déplacer l'activité à l'Amicale Jamin à compter du 1^{er} septembre 2022, date du début de l'exercice 2022-2023 pour l'Amicale.

La cotisation annuelle à la section Bridge sera de 30 € par adhérent à l'ordre de « Bridge des Copains – Amicale Jamin ». Les adhérents seront ainsi membres de l'Amicale Jamin Section Bridge. Ils seront également membres de C.B.C. Grand Reims. Le C.A. proposera à l'A.G. de ramener à 0 € la cotisation à « C.B.C. Grand Reims » qui n'aura plus ni recette ni dépense, mais fera vivre le bridge par :

- les tournois organisés dans les locaux de l'Amicale Jamin (cotisation section bridge = 30 € par an + droit de table aux tarifs inchangés)
- les formations dispensées à l'Atelier Bridge des Copains (les tarifs de l'Atelier resteront inchangés : 30 € par trimestre ou 90 € pour l'année entière à l'ordre de « Atelier Bridge des Copains- Amicale Jamin »)

L'Assemblée Générale annuelle du C.B.C. Grand Reims aura lieu hors les murs de l'Amicale Jamin si cela est nécessaire.

La réunion s'est achevée sur la fixation des dates des prochaines festivités :

- samedi 23 avril à 9 h : RDV fontaine Subé pour « Reims Art Déco » guidés par Gilbert. Inscriptions obligatoires limitées à 25 (ceci est juste un rappel)
- jeudi 12 mai : Challenge Denise OGNOIS – Tournoi du chapeau – version « jeudi ». Organisation inchangée
- Mardi 28 juin : A.G. du Club et pique-nique annuel
- Mardi 5 juillet : Tournoi B.E.C. du dernier trimestre ⁵

L'ordre du jour étant épuisé, nous nous sommes séparés à 19 h 15 après avoir partagé le verre de l'amitié.

⁴ À bien y réfléchir après notre réunion, je rejoins l'idée émise par Thierry à propos du droit de table (« la gratuité n'est jamais une bonne idée »). Je crains que la gratuité à la cafétéria n'amène une grosse évolution de la demande, notamment de la part de joueurs qui jusqu'ici ne consommaient jamais rien. Pas facile à gérer 40 consommations là où il y en avait 20 jusque-là !!! Pas facile non plus de gérer la vaisselle, même si nous trouverons sur place un Lave-Vaisselle. J'ai noté durant la réunion qu'Agnielle était également gênée par la gratuité des consommations. Nous pourrions en reparler.

⁵ Je propose dès à présent de modifier cette date au vendredi 8 juillet au motif que les stagiaires du vendredi sont plus nombreux que ceux du mardi. Plusieurs stagiaires du vendredi ont fait défaut lors du dernier tournoi B.E.C. organisé un mardi.